



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Envoyé en préfecture le 19/12/2025

Reçu en préfecture le 19/12/2025

Publié le 19/12/2025

ID : 081-218101632-20251215-2025_DEL78-DE



Séance du 15 DECEMBRE 2025

Commune
de
MAZAMET

2025/05/11

Le Conseil Municipal, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Olivier FABRE, Maire.

| Conseillers Municipaux | |
|------------------------|------|
| EN EXERCICE | : 33 |
| PRESENTS | : 22 |
| REPRESENTEES | : 07 |
| ABSENTS | : 04 |
| VOTANTS | : 29 |

Date de Convocation : *Lundi 8 Décembre 2025*

Date d'Affichage : *Lundi 8 Décembre 2025*

Secrétaire de Séance : *Frédéric CÈNES*

Etaient présents :

FABRE Olivier, ROUQUETTE Françoise, AMALRIC André, MAUREL Agnès, PÉNÉLA Wilfried, ALBERT Corine, ASSÉMAT Christophe, LOUP Karine, BANCAL Philippe, BARENS Janine, ROQUES Christine, BERBESSOU Michel, KERBORIOU-GUIRAUD Marie-José, ARMERO Séverine, ESTRABAUD Josiane, CÈNES Alexandre, CAUQUIL Fabrice, ORIVÈS Elizabeth, BRIANT Jean-Michel, ESTRABAUD Guy, CARAGUEL Fabienne, CÈNES Frédéric.

Etaient absents représentés :

MONNIER Laurent par FABRE Olivier
PUECH Benoît par AMALRIC André
LAFONT Stéphanie par Françoise ROUQUETTE
MARTY-MARINONE Evelyne par ARMERO Séverine
CASTAGNÉ Chantal par BANCAL Philippe
IOUALALEN Valentin par BARENS Janine
BORIES Pascale par ASSÉMAT Christophe

Etaient absents :

GORIN Serge
CHABBERT Cécile
MARTIN Michel
ASSÉMAT AUGUSTO Clothilde

OBJET : Aide à l'installation d'un système de défense contre les intrusions.

Le Conseil Municipal,

Envoyé en préfecture le 19/12/2025

Reçu en préfecture le 19/12/2025

Publié le 19/12/2025

ID : 081-218101632-20251215-2025_DEL78-DE



Vu la délibération du 2 juillet 2015 fixant les conditions et critères d'éligibilité pour bénéficier du programme d'aide financière pour l'installation d'un système de défense contre les intrusions,

Vu les délibérations du 20 décembre 2017, prorogeant l'aide jusqu'au 31 décembre 2020 et du 7 avril 2021, prorogeant l'aide jusqu'au 31 décembre 2026,

Considérant que cette affaire a été présentée au cours de la Commission Municipale « Finances - Intercommunalité - Ressources humaines - Administration générale » du mardi 09 décembre 2025,

Vu le dossier de demande déposé par les administrés ci-après désignés,

DECIDE,

Après en avoir délibéré,

- **D'accorder** l'aide financière suivante :

| BENEFICIAIRES | | | MONTANT PRÉVU DE LA DÉPENSE | SUBVENTION MAXIMALE ATTRIBUÉE |
|---------------|-----------------|---------------|--------------------------------|----------------------------------|
| N° | Nom | Adresse | | |
| 2025-05 | CONTESTI Lilian | 28 rue Ampère | 1 321,10 € | 500,00 € |
| | | | 1 321,10 € | 500,00 € |

Il est convenu que le montant de la subvention attribué ci-dessus pourra être modulé, compte-tenu du montant réel de la dépense, en vertu de l'application du règlement en vigueur.

Pour : 29

Contre : 00

Abstention : 00

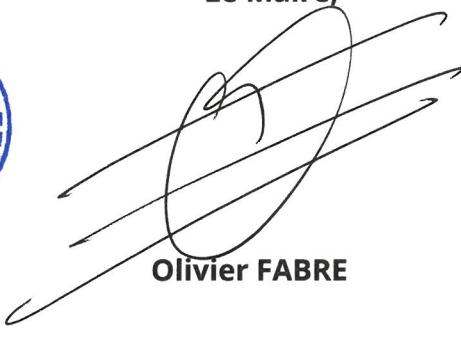
La délibération est adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme,
Le Secrétaire de séance,


Frédéric CÈNES



Le Maire,


Olivier FABRE

*Acte télétransmis en Sous-Préfecture
Et certifié exécutoire le*

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.